

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le cinq mars deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Catherine VIDAL représentée par Julien BARATAUD – Thierry LANNES représenté par Marcel GUINDRE

Excusés non représentés :

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 février 2024

**Délibération 06032024**

**Annule et remplace suite erreur matérielle délibération 05012024 transmise le 12.03.2024  
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE LA PREMIERE TRANCHE OPERATIONNELLE :  
RENOVATION DE LA BOITE EN ZINC**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE LA PREMIERE TRANCHE OPERATIONNELLE :  
RENOVATION DE LA BOITE EN ZINC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les faits suivants :

La commune a engagé un projet de rénovation globale de la Boîte en Zinc.

Le projet intègre :

- la rénovation du centre polyvalent d'animations culturelles et sportives (ainsi que ses sanitaires et son bar) et notamment l'isolation thermique du bâtiment,
- la reconfiguration de l'espace avec l'intégration de la Maison Poumier au projet global pour en faire une maison pour les associations,
- l'aménagement de l'espace public autour de ces sites reconfigurés.

Le cabinet Cosset Architectes Associés, retenu après consultation, propose un premier chiffrage pour l'ensemble du projet qui s'élève à 900 000 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 86 400 € HT.

La phase 1 - rénovation du centre polyvalent d'animations culturelles et sportives - pourrait être engagée cette année et nous souhaitons solliciter les aides des principaux financeurs.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** le principe de réalisation du projet de " **RENOVATION DE LA BOITE EN ZINC**" et le lancement de la phase 1
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la phase 1 " Rénovation de la Boîte en Zinc" présenté ci-après :

**ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 588 552 € HT**

**FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

- **Subvention du Conseil Départemental : 137 710 € (23%)**
  - **Subvention de l'Etat au titre de la Dotation Equilibre Territoires Ruraux : 157 500 € (27%)** correspondant au taux pivot et au bonus DD de 5% sur une assiette de 350 000 €
  - **Subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert : 175 631 € (30 %)**
  - **Autofinancement de la commune : 117 711 € (20%)**
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte ou document administratif, règlementaire ou financier nécessaire à la réalisation de ce projet,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultations pour études ou travaux,...) et à signer les marchés à intervenir,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département, par voie d'avenant, un redéploiement des aides sur les différentes phases inscrites au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025,
  - **AUTORISE** Monsieur le maire à intervenir auprès des différents financeurs et à faire les demandes de subvention,
  - **DONNE TOUS POUVOIR** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 15 mars 2024

Transmis au représentant de l'Etat le 14 mars 2024